

---

## **Liberia Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024**

---

### **Résumé exécutif**

Ce rapport résume les activités et la participation du Libéria à la CTOI. Le rapport indique que le Libéria ne dispose pas actuellement de navire de pêche ou de capture dans la zone de la Convention de l'océan Indien. Un point notable du rapport est que la loi nationale sur la pêche et l'aquaculture du Libéria et les réglementations nationales sur la pêche et l'aquaculture du Libéria fournissent le cadre juridique et les mécanismes pour assurer la mise en œuvre et l'application des mesures pertinentes de conservation et de gestion de la Commission des thons de l'océan Indien. Actuellement, il y a 13 pavillons libériens navires transporteurs et ravitailleurs autorisés à opérer dans la zone de la Convention de la CTOI. Ces navires principalement mener des activités de transbordement.

Pour la conservation et la gestion efficaces de diverses espèces, le Libéria dispose d'un cadre juridique solide, comprenant des instruments nationaux et internationaux. Pour la conservation et la gestion du milieu marin (FAO) Lignes directrices pour la gestion et la conservation de ces espèces. Au cours de la période couverte par le rapport, le Libéria n'a entrepris aucune activité de recherche dans la zone de la convention CTOI. Le rapport souligne l'engagement total du Libéria en faveur de la mise en œuvre et de l'application efficaces des mesures de conservation et de gestion pertinentes de la CTOI